



MON ŒIL!...

Édition du 23 janvier 2017

Abonnez-vous, c'est gratuit: [cliquez ici!](#)

La chronique du coordonnateur de la Coalition solidarité santé

www.cssante.com www.facebook.com/CoalitionSolidariteSante <https://twitter.com/cssante>

TRUMPETTE?...

Bien des phrases pourraient convenir pour décrire l'époque qui a débuté avec l'investiture du nouveau président américain.

« Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose », aurait dit Voltaire.

"Plus le mensonge est gros, plus il passe. Plus souvent il est répété, plus le peuple le croit. Un mensonge répété dix fois reste un mensonge; répété dix mille fois il devient une vérité", une déclaration qu'on attribue à Joseph Goebbels, ministre nazi de la propagande.

Ce n'est pas pour faire oublier les paroles de Donald Trump à propos de supposés documents russes le compromettant. « Vivons-nous en Allemagne nazie? » s'était-il emporté.

On voit déjà tous les médias débordés par les déclarations mensongères de cette nouvelle administration, qui a même inventé l'expression des « faits alternatifs » pour nommer ses tromperies.

Une chose est sûre : dans cette guerre des faits où la personne la plus importante du monde a tous les pouvoirs, y compris celui d'affirmer n'importe quoi, les *faits alternatifs* semblent fonctionner pour au moins une partie de la population : celle qui supporte Trump.

Il ne faudrait cependant pas oublier que nous avons nous aussi quelques émules du président américain. Bien sûr, ils ne sont peut-être pas sexistes ou racistes, mais ils utilisent eux aussi les *faits alternatifs* pour déformer la réalité.

Souvenons-nous du comité Godbout-Montmarquette en 2014 qui affirmait que si rien n'était fait, les finances publiques seraient en déficit de 3.7 G\$ pour 2014-2015. Le premier ministre Couillard et son ministre des finances Leitaou s'étaient appuyés là-dessus pour clamer qu'il fallait à tout prix prendre des mesures draconiennes pour ne pas frapper un mur.

Puis en quelques mois, suivant leurs dires, ce trou budgétaire est passé à 5 milliards, et même à plus de 7 milliards de dollars, ce qui a amené M. Couillard à déclarer juste avant les fêtes qu'il avait sauvé le Québec.

Pourtant, Gérald Fillion, dans son blogue, avait démontré bien avant qu'il s'agissait d'un déficit inventé. N'empêche : ces chiffres qu'on pourrait qualifier de « faits alternatifs » sur les finances publiques, les médias les ont répétés ad nauseam, et la population a avalé les couleuvres de l'austérité que le premier ministre a nommé *alternativement* rigueur.

De la même façon, quand le ministre Barrette a déposé son Projet de loi (PL) 10 fusionnant les établissements de Santé et Services sociaux, il y eut une levée de boucliers pour dénoncer ses intentions. Nous avons fait remarquer à l'époque au ministre que ça allait à l'encontre de ce que la Direction de l'évaluation de son propre ministère écrivait en 2010 à propos de l'implantation des CSSS : «...peu de réallocations budgétaires sont constatées de la deuxième et de la troisième ligne vers la première, [...] L'accessibilité aux services médicaux ne s'est guère améliorée... [...] La surcharge de

travail observée chez les gestionnaires dès le début de la fusion est toujours aussi importante près de quatre ans plus tard, sinon plus qu'avant. Un essoufflement est tangible. [...] La distance entre les installations demeure, pour la moitié des sites, un facteur qui complexifie la gestion. Pour le personnel, cela peut aussi vouloir dire avoir plus d'un supérieur puisque la structure organisationnelle n'est pas encore totalement stabilisée. De plus, les membres du personnel évoquent toujours une perte de contact avec leurs supérieurs, ils se sentent isolés et peu soutenus. [...] Dans plusieurs CSSS, la stabilité de l'organisation n'est pas encore gagnée et il règne toujours un sentiment de confusion à savoir « qui relève de qui et qui fait quoi ».

En commission parlementaire, la grande majorité des intervenant-e-s s'était prononcée contre son PL, lui demandant de ne pas aller dans cette direction. Ça n'a pourtant pas empêché le ministre de déclarer au Devoir le 14 novembre 2014 : «Je n'ai pas rencontré un seul administrateur, un seul employé [du réseau] ni un seul citoyen qui m'a dit d'arrêter.... »

Faits alternatifs?

Françoise David de Québec Solidaire, qui vient d'annoncer son départ, avait proposé lors de l'étude article par article un amendement au PL: biffer à l'article 1 les objectifs du PL parce que, disait-elle, ce n'est pas vrai que le PL 10 va simplifier l'accès aux services, améliorer la qualité et accroître l'efficacité.

Même incapable d'identifier un seul article prouvant le contraire, le ministre avait expliqué qu'il ne pouvait ainsi « s'autocondamner » (sic), mais qu'il était convaincu que l'ensemble de sa réforme allait atteindre ces objectifs. Par conséquent, l'amendement fut rejeté.

Pourtant, le ministre l'avait dit lui-même très clairement lors du passage de la Coalition solidarité santé en commission parlementaire :

«Je l'ai dit 100 fois en trois semaines : le projet de loi n° 10, en termes d'accès à la première ligne, ce n'est pas ça qui va régler ça, c'est autre chose. Le «autre chose» est en train de se discuter, et on verra bien où est-ce que ça va finir. Je l'ai dit, là. Je ne peux pas être plus clair que ça. Ne reprochez pas au projet de loi n° 10 de ne pas s'adresser à l'accès, alors qu'il n'est pas fait, le projet de loi, pour s'adresser à l'accès."

Barrette?... Trump?... Trumpette?...

Je me souviens m'être dit que la réponse du ministre à Françoise David pouvait ressembler à une fraude.

D'ailleurs, sur le site du Service de Police de la Ville de Montréal, on trouve cette définition :

«La fraude consiste à mener malhonnêtement le public ou une personne à encourir une perte financière, à se départir d'un bien ou à fournir un service à la suite d'une tromperie, d'un mensonge, d'un abus de confiance ou de tout autre moyen semblable.

Comment différencier un VOL d'une FRAUDE?

La présence ou l'absence de consentement demeure le critère permettant de distinguer le VOL de la FRAUDE.

Ainsi,

- il y aura VOL lorsqu'une personne s'empare d'un bien sans le consentement de la victime.
- il y aura FRAUDE lorsqu'une personne s'approprie un bien, un service ou de l'argent avec le consentement de la victime, mais que ce consentement a été obtenu par tromperie ou ruse ou tout autre moyen malhonnête.»

D'après vous, aurions-nous pu porter une accusation?...

Jacques Benoit.